

**ARRÊTE**

Délégation de fonctions  
Monsieur Philippe OLIVIER, conseiller  
municipal

**ARR2026\_095**

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2026\_044 en date du 29 mars 2026 constatant l'élection du Maire de la Ville de Nogent-sur-Oise ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2026\_048 en date du 29 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de consentir une délégation de fonctions à Monsieur Philippe OLIVIER, conseiller municipal.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Une délégation de fonctions est accordée à Monsieur Philippe OLIVIER, conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Environnement (stratégie environnementale, végétalisation)
- Transition écologique (sobriété énergétique)
- Propreté (propreté urbaine, lutte contre les dépôts sauvages)

Cette délégation s'exercera en lien avec les adjoints en charge des services techniques et de l'urbanisme/cadre de vie.

Par ailleurs, Monsieur Philippe OLIVIER est également délégué au Conseil de Quartier « Fonds de Nogent ». Cette délégation s'exercera en lien avec les adjoints en charge de la jeunesse et de la citoyenneté/démocratie locale et participative, ainsi que le conseiller municipal délégué aux conseils de quartiers.

**ARTICLE 2 :** La présente délégation de fonctions s'opérant sous le contrôle et la responsabilité du Maire prendra effet dès la publication et la notification du présent arrêté à l'intéressé. Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 29 mars 2026.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Receveur municipal et au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Fait à Nogent-sur-Oise, le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 060-216004580-20260403-ARR2026\_095-AR

S<sup>2</sup>LOW



Le Maire,

Madame Badia ZRARI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*